

CORPUS COGNITA

Ce texte élaboré par la CGSP-Enseignement - Régionale de Liège - a vu le jour notamment à la suite des éclairages, recherches et réflexions des personnes suivantes :

Roger GODET, enseignant retraité, ancien inspecteur général

Jacques CORNET, président de Changement pour l'Egalité

Jean-Pierre KERCKHOFS de l'Appel pour un école démocratique

Vincent DUPRIEZ du Groupe interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Education et la Formation

Nous les remercions pour leurs analyses mais ce texte n'engage en rien leurs responsabilités.

Le tronc commun envisagé dans les mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence en Fédération Wallonie-Bruxelles fait couler beaucoup d'encre et pose de nombreuses questions en même temps qu'il attise des appétits, provoquant inquiétudes et débats pas toujours éclairés ainsi que prises de position quelquefois peu argumentées.

A l'heure où les experts sont en train de définir le référentiel relatif à ce tronc commun, la CGSP Enseignement de Liège désire ici "faire le poing".

Nul ne peut ignorer aujourd'hui qu'il existe une très forte corrélation entre l'origine sociale des élèves et leur réussite scolaire. Ce qu'il faut aussi connaître des classements PISA pour pouvoir instruire clairement la question du tronc commun, c'est le rapport statistiquement établi entre l'indice d'équité - qui donne le profil d'équité d'un pays en matière d'enseignement - et les filiarisations précoces : plus le tronc commun est court, plus l'indice d'équité est faible. Ceci explique sans doute en partie la relative mauvaise position de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les enquêtes PISA de l'OCDE et l'excellente position de la Finlande.

Rappelons qu'en Finlande, un tronc commun est organisé de 7 à 16 ans pour tout le pays avec une année préparatoire à programme commun entre 6 et 7 ans après une inscription automatique dans l'école du quartier de domicile. Le programme du tronc commun, dispensé également aux filles et aux garçons, comprend les matières classiques - mathématiques, histoire, etc... - à côté des cours de sports, de travail du bois et du métal, d'autres matières artistiques et aussi des activités d'apprentissage ménager comme cuisine ou repassage. La réussite dans ces différentes matières qui ont toutes la même valeur en termes de cotation - cotation qui n'existe qu'à partir de l'âge de 12 ans, avant, il s'agit de donner conseils et appréciations aux élèves - est nécessaire pour quitter l'école à 16 ans. Pour les élèves en difficulté, un enseignant pour 200 élèves est adjoint à l'équipe générale, sur le lieu d'apprentissage - pas d'existence de filières différenciées - et effectue un travail collaboratif direct. L'autonomie des établissements donne lieu à une évaluation comparative avec les moyennes nationales dans le but unique de renforcer la formation si nécessaire, sous diverses formes, c'est-à-dire de fournir de l'aide aux établissements en écueil. Enfin, il n'y a pas, dans ce tronc commun, de concurrence de réseaux ni de marché scolaire.

Quittons la Finlande pour en revenir à deux résultats qu'il faut aussi épingler dans les enquêtes PISA:

- le rapport entre le quasi-marché et l'indice d'équité : lorsque le premier augmente, le second diminue

- le rapport inexistant, non établi statistiquement, contrairement à ce que certains partis veulent faire croire, entre cet indice d'équité et la performance moyenne, prétendu nivellement par le bas qui en réalité n'existe pas

En ce qui concerne la mise en pratique, la concrétisation du tronc commun, il s'agit bien de mettre en place l'apprentissage d'un essentiel maîtrisé par toutes et tous, un noyau de savoirs communs qui aurait pour objectif premier de faire société - pas de "faire communautés" qui a notamment pour conséquence l'installation de la concurrence et du quasi-marché scolaire.

En quelque sorte, un droit pour chacun à la ressemblance.

Quel est cet essentiel et qui le définit ?

La mise en œuvre d'un tronc commun allongé n'est pas un choix pédagogique, c'est un choix politique ; il ne s'agit ni d'un choix de pédagogue ni du choix d'un moyen pédagogique mais bien d'un choix de conduite sociétale. La question essentielle est : que veut-on faire en commun à l'école, dans sa définition complète et avec toutes ses composantes, et en quoi est-ce que ce qu'on va faire en commun va préparer à faire société. Il est donc question de définir quelle société nous mettons en place et c'est par conséquent à celle-ci, via ses représentants, son pouvoir législateur, régulateur et subventionnant de définir cet essentiel, ce qui n'empêche nullement l'action citoyenne, exprimable, par exemple, syndicalement. Ce positionnement rend non pertinentes toutes les postures corporatistes, lobbyistes et/ou disciplinaires si elles ne font pas corps avec cet essentiel, constitutif du tronc commun.

Dans le cadre défini ci-avant, il ne s'agit donc pas d'entrer dans une logique libertarienne qui réclamerait moins d'état avec la dérive déjà annoncée et plus qu'amorcée de financements privés de l'enseignement ; certains états ont déjà franchi sans retenue ce pas comme, par exemple, dans le cas de l'enseignement supérieur australien. Il ne s'agit pas non plus de prôner une formule libérale sociale qui définit l'enseignement comme une compétition, l'accès à cette compétition fut-il gratuit et sans exclusive, logique méritocratique qui pose la question fondamentale suivante : que fait-on alors avec les vaincus de cet affrontement scolaire ?

Il s'agit pour nous, organisation syndicale, de défendre la logique de l'égalité complexe, celle qui passe par l'autonomie de la sphère scolaire, ou, en tous les cas, de faire en sorte que les inégalités existantes dans d'autres sphères sociétales ne se retrouvent pas dans la sphère scolaire comme frein à l'apprentissage et en observant un objectif primordial et fondamental de tronc commun : comment apprendre à apprendre à vivre ensemble.

La nécessité de ce vrai tronc commun est d'autant plus criante aujourd'hui que celui-ci devra s'installer dans une société de plus en plus multiculturelle, à haut degré d'incertitude (notamment économique) et dont le système éducatif a déjà pris le chemin du marché global.

Le tronc commun que nous voulons doit détruire la part première de la double injonction que les enseignants reçoivent aujourd'hui de l'Etat, celle qui voudrait qu'ils forment des guerriers économiques centrés sur leur propre réussite matérielle en même temps qu'ils formeraient des citoyens solidaires, responsables et engagés.

Par ailleurs, s'agissant de se placer au-delà des débats de disciplines mais bien de prendre le savoir comme outil d'émancipation, le débat du combien d'heures de telle matière ou de telle autre ne peut exister déjà si les fondamentaux n'ont été ni définis ni précisés et cela ne signifie en aucune façon que notre organisation syndicale ne défendra pas, demain, les travailleurs et leur emploi, comme elle l'a toujours fait. C'est lui faire procès d'intention que de l'affirmer et de dire qu'elle privilégie la mise en place du tronc commun au détriment du maintien de l'emploi.

En conclusion, au premier ministre d'un état démocratique qui annoncerait - ayant ainsi une vision sociétale à long terme - une triade de valeurs qu'il nommerait citoyenneté, égalité et solidarité, valeurs qui se retrouveraient dans le corps d'un tronc commun d'enseignement élargi, formateur et fondateur d'un corps social, nous ne pouvons préférer celui qui ânonne, de façon primaire, à la mesure d'une réalité purement comptable et à courte-vue: "jobs-jobs-jobs", avec pour seul objectif exclusif de fabriquer de la chair à canon obéissante et silencieuse pour les entreprises et de "faire tourner le marché".

Nous défendons un tronc commun d'enseignement qui doit permettre à chacun de pouvoir comprendre le monde, de pouvoir contribuer à le transformer et de n'en être pas qu'un simple exécutant, docile et soumis. Encore en 2018, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un jeune sur quatre est un analphabète fonctionnel, c'est-à-dire quelqu'un qui n'a pas la possibilité de se servir de ses lectures pour comprendre, analyser, se positionner et pouvoir inférer, porte ainsi grande ouverte au populisme et à ses "valeurs" caricaturales montantes. Ni la CGSP ni les enseignants progressistes ne se feront complices du maintien d'une telle situation qui convient probablement très bien à un certain fascisme ordinaire ultralibéral.

"La tâche des instituteurs, ces obscurs soldats de la civilisation, est de donner au peuple les moyens intellectuels de se révolter" - Louise MICHEL- Mémoires - 1886